

## Conseil d'administration 10 novembre 2023

### Délibération n°2023-17 : Finances - Orientations budgétaires 2024

Membres en exercice : 14  
Membres présents : 10  
Procuration : 2  
Suffrages exprimés : 12  
Pour : 12

#### Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :

##### Personnalités qualifiées :

- o M. Thierry GANGATE, avocat
- o M. Karl KUGEL, artiste

##### Représentant l'Etat :

- o M. Arnauld MARTIN, Conseiller Musées et Arts visuels à la DAC La Réunion

##### Représentant la Région

- o M. Jean-Pierre CHABRIAT, Conseiller régional

##### Représentant la Commune du Port :

- o M. Henry HIPPOLYTE, Conseiller Municipal à la Ville du Port
- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe au Maire, suppléante de M. Olivier HOARAU

##### Représentants du personnel :

- o M. Patrice DIJOUX, Représentant titulaire du personnel enseignant
- o Mme Esther HOAREAU, Représentante suppléante du personnel enseignant
- o M. Alexis PONCHARVILLE, Représentant suppléant du personnel administratif et technique

##### Représentant les étudiants :

- o Mme Marie FOLIO, Représentante titulaire des étudiants du 1<sup>er</sup> cycle
- o Mme Maréva DUPOST, représentante suppléante des étudiants du 2<sup>nd</sup> cycle

#### Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

##### Personnalités qualifiées :

- o Mme Béatrice BINOCHE, Directrice du FRAC (*procuration à M. Thierry GANGATE*)

##### Représentant la Région

- o Mme Stéphanie POINY-TOPLAN, Conseillère régionale

##### Représentant l'Etat :

- o M. Philippe MALIZARD, Sous-Préfet de Saint-Paul (*procuration à M. Arnauld MARTIN*)

##### Représentant le Département

- o Mme Béatrice SIGISMEAU, Vice-Présidente du Conseil Départemental

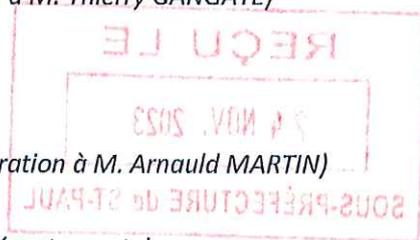
#### Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- o M. Julien CADORET, ESA Réunion, Directeur
- o M. Gaétan HORELLOU, Comptable public – SGC du Port
- o Mme Manuelle PELLISSIER, Service culturel de la Ville du Port
- o Mme Isabelle PONAMALE, ESA Réunion, Secrétaire générale
- o Mme Sophie EUPHROSINE, ESA Réunion, Assistante de Direction

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

Délibérant sous la présidence de M. Thierry GANGATE ;

Le conseil d'administration de l'École supérieure d'art de La Réunion réuni en séance le vendredi 10 novembre 2023



Vu le code général des collectivités territoriales,

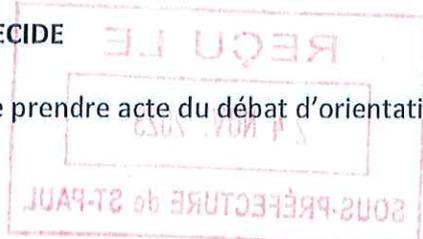
Vu l'arrêté préfectoral n°89/2011 du 18 janvier 2011 modifié portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion » annexés à l'arrêté n°89/2011 du 18 janvier 2011,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance,

DECIDE

De prendre acte du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu en séance.



Fait à Le Port, le 10 novembre 2023

Le Président de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion

M. Thierry GANGATE

A blue ink signature of M. Thierry GANGATE.



La secrétaire de séance

Mme Isabelle PONAMALÉ

A blue ink signature of Mme Isabelle PONAMALÉ.



Pour transmission au contrôle de légalité, publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichage au siège de l'établissement public, formalités prévues aux articles L. 1431-71 et R. 1431-8 du code général des collectivités territoriales.

## Annexe à la Délibération 2023-17 : Orientations budgétaires 2024

Les orientations budgétaires sont la traduction financière des orientations stratégiques portées par l'Établissement.

### CONTEXTE NATIONAL

Les prévisions budgétaires du point de vue national sont marquées par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au point de vue international et de remontée des taux d'intérêt. Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4 % en 2024, ainsi que sur inflation anticipée qui devrait être de 4,9 % en 2023 et en recul à 2,6 % en 2024. La poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques devrait permettre de stabiliser le solde public à 4,9 % du PIB fin 2023 et le réduire à 4,4 % en 2024. Le gouvernement envisage une réduction du déficit de l'État de 20 milliards d'euros. Les dépenses de l'État baisseront de 3,6 % en volume en 2024 par rapport à l'année précédente. La part de la dette publique dans le PIB se stabilisera à 109,7 %. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire de retour sous les 3 % et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027.

L'État et ses opérateurs, mais aussi la sécurité sociale et les collectivités territoriales doivent contribuer à cet objectif en modérant la progression de leurs dépenses de fonctionnement. Cela devrait leur permettre d'investir davantage, en particulier dans la transition écologique.

Le projet de loi de finances 2024 marque enfin la sortie progressive des dispositifs exceptionnels de soutien mis en place au plus fort de la crise énergétique.

Ces différents efforts pèsent sur le budget des différentes structures et notamment les établissements culturels. La hausse du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023, et le coût de l'énergie ne cessant d'augmenter, un grand nombre d'écoles d'art se sont retrouvées en crise. Elles peinent encore, à ce jour, à maintenir leur budget à l'équilibre.

La structuration budgétaire des EPCC, après un peu plus de 10 ans d'existence, démontre quelques points de faiblesse en ces temps difficiles. Cela menant jusqu'à la fermeture annoncée et programmée de l'École supérieure d'Art de Valenciennes et de nombreux autres établissements qui peinent à boucler à l'équilibre un budget 2023.

Si l'aide du ministère de la Culture de 2 millions d'euros pour les écoles d'Art et sa sanctuarisation sur les prochaines années fut une annonce signifiant l'intérêt porté à ces établissements. La répartition et distribution reste peu claire et ne semble pas suffisante pour stabiliser les établissements devant s'engager de manière constante dans la soutenabilité des diplômés.

### CONTEXTE LOCAL :

Le territoire de La Réunion n'échappe malheureusement pas au contexte national et international si bien que le coût de la vie a lui aussi augmenté et plus sensiblement dans ces contextes insulaires qu'en hexagone. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants en difficultés financières ou étant confrontés à des ennuis de santé en lien direct avec les modes de vie ne fait que s'accroître. De même, le nombre de boursiers augmente et ces constats sont identiques à l'Université comme dans d'autres secteurs de l'enseignement.

L'établissement doit donc s'adapter à ces nouveaux enjeux dans un contexte budgétaire toujours restreint et encore fragile.

Si plusieurs financeurs ont augmenté leur contribution en 2023 et semblent les maintenir pour 2024, il est à noter que malgré le soutien de la Direction des Affaires Culturelles, l'ÉSA n'a pas bénéficié d'une partie des 2 millions d'aide annoncé par le ministère de la Culture.

Le budget contraint permettra encore en 2024 d'assumer le fonctionnement de l'établissement. Cependant, une dynamique d'effet ciseau se rapproche tout naturellement par l'augmentation automatique des dépenses. Le glissement vieillesse technicité, les coûts des fluides énergétiques et des matériaux qu'il faut renouveler nous imposent de réduire régulièrement les activités pédagogiques aux regards de ses dépenses obligatoires.

Mais l'élaboration d'une convention d'objectifs et de moyens avec les différents financeurs, souhaité depuis l'arrivée de la nouvelle Présidence et de la nouvelle Direction semble se préciser. Elle devrait pouvoir stabiliser le fonctionnement dans une perspective pluriannuelle.

Il faut noter cependant plusieurs points positifs qui permettent également d'envisager ces programmations pluriannuelles avec sérénité pour les collectivités. La crise que l'établissement a traversée semble derrière lui et le projet d'établissement s'est déployé pour construire une cohésion des équipes pédagogiques et administratives autour de ces grands axes de développements. Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à valider, en juin 2023, l'accréditation à délivrer des Licences et des Masters jusqu'en juin 2026. L'École a retrouvé une aura sur le territoire et sur l'Océan indien lui permettant d'être attractive et de coopérer régulièrement avec de nombreux acteurs du territoire.

Les objectifs fixés en 2023 semblent pour la plupart acquis. Mais il est important de rester sur cette dynamique pour maintenir le niveau. Ce pour pouvoir répondre à la prochaine vague d'évaluation de l'HCERES. Le dossier devra être déposé en mai 2024 pour prétendre à une accréditation de 2026 à 2030 et poursuivre son inscription comme établissement de référence à La Réunion et dans l'Océan indien.

Dans ce cadre il doit poursuivre les développements suivants et trouver les moyens de finaliser sa structuration :

#### UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RÉGULANT LE FONCTIONNEMENT FINANCIER :

Point d'orgue de l'organisation de l'établissement, la signature et l'effectivité d'une convention d'objectifs et de moyens avec les différents partenaires permettront d'assurer le fonctionnement financier et son suivi sur plusieurs années. En ce sens, une convention pluriannuelle de 4 ans semble tout indiquée ici puisqu'elle serait conforme à l'agenda de l'HCERES. La convention débiterait sur le mi-mandat d'accréditation, permettant sa continuité. Il se poursuivrait, alors, sur un mi-mandat suivant assurant la stabilité financière pour la prochaine accréditation.

Cette même convention assurerait l'accessibilité des fonds en début d'année civile dans sa totalité et permettrait une distribution régulée sur l'ensemble de l'année. Or, aujourd'hui, la perception des subventions et leurs soldes restent trop inégaux pour assurer une continuité de service et faussent la visibilité et lecture du budget et de son fonctionnement.

Le Haut Conseil pour l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur sera très attentif à la mise en place de ces conventions.

De même, cette convention doit permettre le retour de certains financeurs et l'arrivée de nouveau pour abonder le budget du point de vue énoncé par la Chambre Régionale des Comptes. Niveau permettant de surseoir à l'évolution des dépenses contraintes, mais aussi au départ de l'École d'Architecture des locaux en 2026 et la perte de recettes correspondante.

Enfin et avant tout, cette sanctuarisation du budget de fonctionnement estimé à 2 300 000 euros pour un budget prévisionnel sur les années précédentes de 2 000 000 euros doit pouvoir permettre de structurer

l'organisation de l'établissement. Et cela de manière définitive face à la soutenabilité des diplômes et aux objectifs fixés par les financeurs.

#### UNE ORGANISATION D'ÉTABLISSEMENT COHÉRENTE AVEC SES MISSIONS :

Si l'établissement rempli, aujourd'hui, ses missions pédagogiques et l'a prouvé par l'obtention de l'accréditation pour donner suite à la clause de revoyure, il n'en demeure pas moins que l'organisation est aujourd'hui sous tension et ne permet pas de répondre de la meilleure manière aux prochaines exigences qu'il s'agit de l'enseignement supérieur ou des collectivités contributrices.

Si le recrutement prochain d'un responsable du prêt, assumé par le départ d'un agent dont les missions ont été réaffectées et la création d'une nouvelle fiche de poste, devraient réguler un certain nombre de problèmes logistique et redonné aux assistants d'enseignements leurs missions pédagogiques, un certain nombre de postes sont trop contraints ou manquants.

D'une part, plusieurs postes d'enseignants sont à 50 %. Ces temps de travail pas assez conséquents ne permettent pas de délivrer les heures de cours et crédits équivalents dans de bonnes conditions. De même, il est difficile de solliciter ces enseignants sur des temps de coordinations, des temps de recherches et des missions connexes à la pédagogie. Or, un changement de coordination permet de créer une dynamique d'enseignement, tout comme l'implication dans la recherche investie les professeurs et constitue le groupe. De même, les missions connexes à la pédagogie sont plus qu'utiles à l'inscription de l'école sur le territoire et répondent à l'implication de l'établissement dans les différentes politiques des collectivités. Si tous les enseignants sont mobilisés déjà par les temps de cours, ce travail n'est alors pas possible.

L'attractivité de l'emploi en est d'ailleurs marquée et l'établissement a pu le constater au travers d'un poste d'enseignant en photographie qui aujourd'hui n'est pas pourvu.

D'autre part, l'administration toute dédiée au service des élèves et de la visibilité de l'école ne peut assumer son développement sans un poste de responsable de la communication et un poste de gestionnaire des Ressources Humaines.

100 à 150 000 euros pourraient donc être mobilisés sur un renforcement des temps enseignants et sur le recrutement de deux postes administratifs.

L'école, avec l'école d'Architecture, en transférant le fonds documentaire à la Médiathèque Benoîte Boulard et en développant cette vision de campus d'enseignement supérieur artistique construit cette organisation en imaginant même quelques mutualisations. Mais cela ne résout pas le manque de temps des enseignants nécessaires également à la poursuite et stabilité du projet d'établissement.

#### UNE RECHERCHE STABLE, PROGRAMMATIQUE ET ENGAGÉE :

La recherche est aujourd'hui bien définie avec un laboratoire structuré, des enseignants investis dans les axes et des chercheurs associés participant régulièrement aux activités.

À raison d'un colloque par an, d'une journée d'étude et d'un cycle de conférences, cela illustré par l'édition annuelle de la revue Magma, l'activité est claire et permet à de nombreux partenaires de s'associer.

Si une partie du financement de la recherche est abondée par un financement du ministère de la Culture sur un programme avec l'île de Mozambique et une réflexion autour de l'insularité une enveloppe doit être consacrée aux autres activités de recherches souvent construites en co-financement avec l'Université de la Réunion ou d'autres universités. À titre d'exemple en 2023, deux colloques ont été co-financés et un est prévu en 2024.

Le projet soutenu par le Ministère est budgétisé à hauteur de 10 000 euros, il serait convenable d'abonder les autres activités à hauteur de 10 000 euros également et d'y associer une partie édition évaluée à 6000 euros.

Concernant les workshops, une première session doit se dérouler en février/mars sur quinze jours pour un budget de 25 000 euros et une autre sur une semaine fin octobre avec un budget de 10 000 euros.

Pour les ateliers de recherche et création, à raison de deux ateliers, qui entretiennent et nourrissent chacun des deux axes de recherches, il serait nécessaire de prévoir 2500 euros par atelier. Ceux-ci irriguent la recherche par la présence d'intervenants extérieurs, illustrant notre singularité de l'enseignement.

Pour affirmer l'inscription culturelle et étayer la formation de nos élèves et leur ouverture au monde, il est également nécessaire de programmer régulièrement et environ une fois par an un voyage d'études.

Si une régularité peut se manifester au travers de la Biennale de Venise, d'autres voyages dans l'Océan indien ou au-delà sont à prévoir. Pour ce faire, une enveloppe de 10 000 euros, complétée par des fonds divers d'accompagnement et un autofinancement des étudiants permettrait le séjour d'une dizaine d'élèves.

Enfin, il est nécessaire à l'établissement dans ces rapprochements avec l'Université de travailler à des échanges réguliers avec une école doctorale. L'école est déjà membre de l'école doctorale SHS pour laquelle il est envisagé de travailler à la construction de co-tutelle de suivi de thèse.

Des frais d'inscriptions et les prestations des enseignants sont à prévoir à hauteur de 5000 euros qui peuvent être financés par le ministère de la Culture sur le dispositif de rapprochement des établissements avec les écoles doctorales.

#### CONTINUER LE RAYONNEMENT, UNE FORCE D'ATTRACTIVITÉ GÉNÉRATRICE DE CONTENU :

La stratégie internationale de l'établissement se déploie avec trois signatures de conventions opérationnelles sur l'océan Indien. Des enseignants coordinateurs des projets accompagnent et organisent cette coopération qui irrigue la recherche comme la pédagogie au travers des nombreux intervenants. Ces coopérations doivent être activées, il est donc important de sanctuariser un budget pour permettre une circulation des élèves, des enseignants et récolter les fruits des activités de recherche. Une enveloppe de 10 000 euros doit être allouée au suivi des coopérations. Enveloppe qui devra évoluer au regard du nombre de partenaires. Concernant le déploiement, il serait judicieux pour l'instant de le financer par des subventions fléchées même si la logique voudrait également qu'une enveloppe soit consacrée à ce développement. Il n'en est pas moins nécessaire par ailleurs de maintenir des échanges avec l'Hexagone et les structures comme l'association des écoles d'Art. Un budget de 10 000 euros semble également suffisant pour maintenir ces liens.

#### UN PROGRAMME D'INSERTION RÉUSSI, MAIS A CONSOLIDER :

L'insertion professionnelle de nos jeunes diplômés se poursuit avec un dispositif plus complet et répondant plus favorablement aux besoins. Les modules de formations ont été programmés et seront dispensés aux élèves de 3e et 5e année soit à des étudiants en fin de cycle. Les résidences d'artistes sur le territoire sont un réel succès et donne une toute première expérience. Il est à souhaiter que d'ici 2026, un programme de résidence sur le département et à l'étranger, avec les différents partenaires, permette de proposer une résidence à chacun des jeunes diplômés de l'année.

La Semeuse financée exclusivement sur un appel à projets du Ministère pour l'instant de 32 000 euros doit trouver d'autres sources de financements pour assurer son maintien. Un budget de 50 000 euros par an attribué exclusivement à ce programme permettrait de le sanctuariser. Il serait souhaitable donc que celui-ci soit inscrit

au fonctionnement et non pas sur une subvention fléchée qui doit être plus un complément qu'un financement unique.

En outre, la formation ne peut se dispenser sans l'acquisition de savoir-faire lié à différents outils, outils et machines souvent non pérennes dans le temps comme tous les appareils numériques et informatiques par exemple. Un plan d'investissement régulier de 100 000 euros doit permettre de renouveler le parc de matériel par tranche successive et de maintenir une partie en actualité. Reste le problème systémique du réseau informatique et de ses moyens à résoudre.

Le bureau des étudiants Bozart est en place et développe plusieurs actions sur l'année. La mise en place d'un réel espace foyer avec un espace restauration est en cours de réflexion avec le bureau des étudiants de l'école d'architecture. Les étudiants souhaitent financer le projet par une aide de la Région au titre de l'amélioration de la vie étudiante. Les deux établissements viendront bien évidemment accompagner le projet financièrement à plusieurs titres.

#### IRRIGUER ENCORE ET TOUJOURS LE TERRITOIRE :

Si une programmation en interne dans la galerie de l'école doit attendre certainement la première phase de déménagement de l'école d'architecture pour sanctuariser cet espace, il n'en est pas moins régulier d'accueillir nombre d'actions de partenaires extérieurs. Citons comme exemple des tables rondes régulières de Documents d'Artistes, une représentation du Théâtre sous les arbres, ou le Start-up weekend organisé par le service développement économique de la ville de Le Port.

Si l'insertion professionnelle permet de réaliser un grand nombre d'actions et d'expositions, de nombreux événements sont aujourd'hui financés par des partenaires : la nuit des chercheurs par l'Université, une exposition à la Villa de la Région par la Région elle-même, la Cité des Arts ou la Friche dans leur programmation respective.

Puisque la galerie ne sera pas un lieu d'exposition dédié ou exclusivement dédié avant 2026, il n'est pas nécessaire sur les prochaines années de sanctuariser une enveloppe pour l'action culturelle qui s'y inscrirait. Cependant, il semble important de conserver une ligne budgétaire à hauteur de 5000 euros pour les projets de partenariats et quelques événements comme la biennale de la jeune création de Mulhouse où un financement doit être pris en charge pour l'accompagnement de nos jeunes artistes ou étudiants.

Si l'École Supérieure d'Art de La Réunion réussit à maintenir son fonctionnement et ses résultats, il n'en demeure pas moins pour l'avenir que l'élaboration et la mise en action d'une convention d'objectifs et de moyens avec les fonds supplémentaires de 200 à 300 000 euros sont nécessaires. À cela s'ajoute un investissement annuel de 100 000 euros associé à un plan d'amortissement et de suivi du matériel.

Cette évolution budgétaire représentant 10 % du budget peut paraître conséquente, mais permettra une perspective sur le long terme et donnera toutes ses capacités de fonctionnement à l'Établissement.

93

## LES RESSOURCES HUMAINES

### Structure des effectifs

Effectifs au 01/11/2023										
Filière	Nombre d'agentes (F)	Nombre d'agents (H)	Nombre d'ETP (F)	Nombre d'ETP (H)	Catégorie A (F)	Catégorie A (H)	Catégorie B (F)	Catégorie B (H)	Catégorie C (F)	Catégorie C (H)
Culturelle	9	10	7,22	8,62	7	5	1	5	1	0
Technique	1	4	1	4	0	0	0	0	1	4
Administrative	4	4	3,5	4	2	4	1	0	1	0
TOTAL	14	18	11,72	16,62	9	9	2	5	3	4

### Pyramide des moments

	Au 31/12/2023	
	Femmes	Hommes
21-30 ans	0	0
31-40 ans	3	0
41-50 ans	7	11
51-60 ans	4	6
61-70 ans	0	1

Fonctions exercées au sein de l'ESA Réunion au 01/11/2023				
	Enseignant (PEA, AEA)	Administration (directeur, secrétaire générale, assistante de direction, gestionnaire comptable et paie)	Emplois au service de la pédagogie et de l'administration (directeur des études, assistante vie scolaire, responsable du centre de documentation, technicien atelier volume, responsable systèmes d'information, responsable RI et partenariats)	Emplois techniques (nettoyage, gestion de l'ouverture du bâtiment)
Fonctionnaire	2		3	4
Contractuel CDD	8		0	2
Contractuel CDI	8		1	1
Tous	18		4	7

### Les dépenses de personnel 2023

⇒ Eléments de rémunération des emplois permanents 2023 :

Il s'agit d'une estimation à partir des données réalisées entre janvier et septembre 2023 et d'une projection pour la période d'octobre à décembre 2023.

Traitement brut indiciaire + indemnité compensatrice CSG + transfert primes-points	Supplément familial de traitement	Nouvelle bonification indiciaire	Régime indemnitaire et astreintes	Sur-rémunération	Avantages en nature	Actions sociales - Part employeur	Brut	Charges patronales	Toutes charges comprises
872 538 €	6 968 €	4 726 €	74 307 €	151 493 €	1 473 €	6 556 €	1 111 505 €	469 002 €	1 580 507 €

⇒ Outre les emplois permanents, l'ESA Réunion emploie ponctuellement des vacataires et fait appel à des prestataires externes pour les workshops par exemple.

#### Les propositions RH pour l'année 2024

- Mise en œuvre des évolutions réglementaires : Lignes directrices de gestion, compte personnel de formation, règlement de formation, plan de formation
  - Les Lignes directrices de gestion (LDG - stratégie pluriannuelle de gestion des RH) est prévue par la Loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019
  - L'actualisation du plan de formation et du règlement de formation
- Actualisation du règlement du temps de travail, de la gestion des congés et des absences, harmonisé dans les meilleures conditions au calendrier pédagogique.
- Tous les mouvements sur les postes existants sont indiqués dans le tableau ci-dessous : il est proposé notamment la stagiairisation d'une enseignante en CDI ayant réussi le concours de PEA en septembre 2023.

#### La prospective RH 2024-2027

Cette prospective ne tient pas compte d'éventuelles modifications statutaires (changement de grille indiciaire, modification du point d'indice, évolution des cotisations sociales, relèvement de l'Indice minimum de traitement, etc ...) qui pourraient être votées et mises en œuvre sur la période par l'Etat.

Cette prospective est faite uniquement sur la base des éléments connus ce jour : grilles indiciaires actuelles, valeur du point d'indice actuelle, augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Effectifs au 1/11/2023 (sur postes permanents)	2024	2025	2026	2027
AEA 1ère classe photo (100%) en CDI				
AEA 1ère classe estampe (100%) en CDI				
AEA son (50%) - fin de contrat en avril 2024	Procédure de recrutement			
AEA 1ère classe vidéo en CDI (100%)				
AEA 1ère classe infographie en CDI (100%)				
AEA 1ère classe en céramique (100%) – en CDI				
PEA HC histoire de l'art en CDD (59,375%) – fin de contrat en septembre 2024	Procédure de recrutement			
PEA espace-objet en CDI (54%)				
PEA édition et texte en CDD (100%) en juillet 2025		Procédure de recrutement		
PEA peinture (78,13%) titulaire	Avancement de grade possible depuis 2019, sinon avancement échelon en septembre			

TS

JP

PEA intermédia (75%)	Changement d'échelon en octobre			changement d'échelon en octobre
PEA dessin (100%) - CDI	Titularisation suite à réussite au concours de PEA			
PEA histoire de l'art contemporain (80%), CDD jusqu'en septembre 2024	Procédure de recrutement			Procédure de recrutement
PEA HC culture générale en CDI (100%)				
PEA pratiques performatives – CDD (84,38%) jusqu'en juillet 2024	Procédure de recrutement			Procédure de recrutement
PEA vidéo en CDD (100%) jusqu'en juillet 2025		Procédure de recrutement		
PEA volume (50%) en CDD jusqu'en septembre 2026			Procédure de recrutement	
PEA photo (50%) – poste vacant	Procédure de recrutement			
PEA esthétique et théorie des arts (54,81%) en CDD jusqu'en septembre 2024	Procédure de recrutement			Procédure de recrutement
Gestionnaire comptabilité-paie en CDI (attaché, 100%)				
Directeur-trice (100%) – Attaché titulaire en détachement jusqu'au 31/05/2026		Changement d'échelon en septembre	fin de détachement et de mandat –Procédure de recrutement	
Directeur-trice des études (attaché, 100%) fin de CDD en septembre 2024	Procédure de recrutement			Procédure de recrutement
Coordinateur-trice des relations internationales (attaché, 50%) en CDD jusqu'en août 2024	Procédure de recrutement			Procédure de recrutement
Assistant-e de direction (rédacteur, 100%)		Changement d'échelon en août ou changement de grade		Sinon changement d'échelon en août
Responsable systèmes d'information en CDI (attaché, 100%)				

Responsable centre de documentation (adjointe du patrimoine titulaire, 100%)			changement d'échelon en février	
Assistant-e vie scolaire (adjointe administrative titulaire, 100%)	Changement d'échelon en août			changement d'échelon au en août
Secrétaire générale (attachée principale titulaire, 100%)	Changement de grade possible depuis 2022	Sinon, changement d'échelon en septembre		
Adjoint-e technique titulaire (100%)	Changement d'échelon en septembre	Départ à la retraite ?		Changement d'échelon en septembre
Adjoint-e technique titulaire (100%)			Changement d'échelon en mai	
Adjoint technique titulaire (100%)	Changement de grade possible en mars	Changement d'échelon en juillet		
Adjoint technique titulaire (100%)	Changement d'échelon			Changement d'échelon
Adjoint technique titulaire (100%)			Changement d'échelon ou changement de grade	

Les incidences financières de la prospective RH 2024-2027

Modifications RH / coût en €	2024	2025	2026	2027
Augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents publics au 01/01/2024	9 452			
Avancement d'échelon sur la période – obligatoire (vieillesse)	3 987	6 490	9 021	11 727
Avancement de grade (technicité) – 2 agents sont concernés en 2024 sans incidence financière (sur décision de l'autorité territoriale)				
Départ à la retraite d'un adjoint technique (100%) possible en septembre 2025 (si pas de changement du régime de retraite) sans remplacement		- 13 783	- 41 757	-41 757
Mise en place de la PSC – volet prévoyance		2 940	2 940	2 940
Mise en place de la PSC – volet santé			6 300	6 300
<b>TOTAL</b>	<b>13 439</b>	<b>- 4 353</b>	<b>- 23 496</b>	<b>-20 790</b>
Prestations intervenants extérieurs / coût en €				
cours de dessin (114h/an)	5 130			
cours d'anglais (177h/an)	7 965	7 965	7 965	7 965

Cours de littérature, art et paysage (100h/an)	6 498	6 498	6 498	6 498
Conférences (12/an)	3 600	3 600	3 600	3 600
Workshop (4 WS en février-mars + 1 WS atelier Paysage pendant 2 semaines ; 6 WS d'une semaine en octobre)	35 000	35 000	35 000	35 000
Pose de modèle (114h/an)	3 587	3 587	3 587	3 587
Jury	2 871	2 871	2 871	2 871
<b>TOTAL</b>	<b>64 651</b>	<b>59 521</b>	<b>59 521</b>	<b>59 521</b>

L'ESA Réunion en tant qu'employeur a l'obligation de mettre en œuvre le volet prévoyance de la protection sociale complémentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le volet santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La participation de l'employeur est au minimum de 7 euros/mois/agent pour le volet prévoyance soit - sur la base de 35 agents - à minima 2 940 euros/an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et de 15 euros/mois/agent pour le volet santé, soit à minima 6 300 euros par an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## LA SITUATION FINANCIERE

### 1. L'état de réalisation des dépenses et des recettes au 1<sup>er</sup> novembre 2023

En section d'investissement, les recettes sont les suivantes :

Chapitre	Lib. Nature	Voté	Engagé	Réalisé	Solde	Report
13	Subv. transf. Régions	220 000,00	-	-	220 000,00	20 000,00
13	Subv. transf. Communes membres du GFP	33 000,00	-	27 000,00	6 000,00	3 000,00
040	Licences, logiciels, droits similaires	11 488,85	-	-	11 488,85	-
040	Bâtiments publics	25,02	-	-	25,02	-
040	Matériel technique scolaire	1 123,96	-	-	1 123,96	-
040	Autre matériel technique	590,23	-	-	590,23	-
040	Installations générales, aménagt divers	18 439,34	-	-	18 439,34	-
040	Matériel informatique scolaire	20 664,92	-	-	20 664,92	-
040	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 909,62	-	-	2 909,62	-
040	Autres immo. corporelles	37 987,19	-	-	37 987,19	-
001	Solde d'exécution section investissement	47 712,37	-	-	47 712,37	-
	<b>TOTAL</b>	<b>393 941,50</b>	<b>-</b>	<b>27 000,00</b>	<b>366 941,50</b>	<b>23 000,00</b>

⇒ En raison des retards de livraison de matériels et donc de retard dans la demande de solde de la précédente subvention d'investissement à La Région, l'ESA Réunion a dû - pour 2023 - renoncer à demander à la Région la subvention de 100 000 euros pour le matériel technique scolaire, et la subvention de 100 000 euros pour le matériel informatique, telles que prévues au budget.

⇒ Une décision modificative sera soumise à validation du conseil d'administration avant la fin de l'exercice 2023.

En section d'investissement, les dépenses sont les suivantes :

Chapitre	Lib. Nature	Voté	Engagé	Réalisé	Solde	Report
21	Install. générales, agencements	27 912,75	5 349,59	1 250,73	21 312,43	-
040	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	-	-	-	-	-
040	Subv. transf. Régions	60 258,23	-	-	60 258,23	-
040	Subv. transf. Communes membres du GFP	1 800,01	-	-	1 800,01	-
20	Concessions, droits similaires	20 867,67	-	7 626,68	13 240,99	5 867,67
21	Matériel technique scolaire	100 000,00	-	-	100 000,00	-
21	Autre matériel technique	15 000,00	-	4 254,29	10 370,71	-
21	Autres matériel d'enseignement	45 443,89	-	25 349,94	20 093,95	15 443,89
21	Autre matériel informatique	100 000,00	-	-	100 000,00	-
21	Autres matériels de bureau et mobiliers	19 400,81	-	1 465,00	17 935,81	-
040	Autres subventions d'équipement transf.	3 258,14	-	-	3 258,14	-
21	Autres immobilisations corporelles	-	375,00	-	(375,00)	-
	<b>TOTAL</b>	<b>393 941,50</b>	<b>5 724,59</b>	<b>39 946,64</b>	<b>347 895,27</b>	<b>21 311,56</b>

En section de fonctionnement, les recettes sont les suivantes :

Chapitre	Lib. Nature	Voté	Réalisé	Solde	Report
002	Résultat de fonctionnement reporté	230 340,42	-	230 340,42	-
013	Remboursements rémunérations personnel	-	10 152,56	(10 152,56)	-
013	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	-	12 500,34	(12 500,34)	-
042	Rep. amort. Immos corpo. et incorp.	65 316,38	-	65 316,38	-
70	Redev. services périscolaires et enseign	23 000,00	24 433,00	(1 433,00)	-
74	Participation régions	1 400 000,00	1 120 000,00	280 000,00	-
74	Autres	10 000,00	71 114,99	(50 014,99)	-
74	Autres participations Etat	192 000,00	192 000,00	-	-
74	Participation autres communes	185 000,00	153 000,00	32 000,00	-
74	Autres	104 819,97	-	104 819,97	22 819,97
75	Autres produits divers	95 895,00	62 848,49	33 046,51	11 870,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 306 371,77</b>	<b>1 646 049,38</b>	<b>671 422,39</b>	<b>34 689,97</b>

77

JP

Les dépenses de fonctionnement s'établissent telles qu'indiquées dans le tableau suivant :

Chap <sup>1</sup>	Lib. Nature	Vote <sup>2</sup>	Réalisé	Solde
011	Eau et assainissement	3 000,00	2 265,05	734,95
011	Entretien matériel roulant	1 500,00	-	1 500,00
011	Carburants	1 400,00	1 681,09	(281,09)
011	Services bancaires et assimilés	25,00	-	25,00
011	Fournitures administratives	300,00	551,90	(749,65)
011	Maintenance	30 000,00	11 678,38	17 649,29
011	Energie - Electricité	42 000,00	32 078,98	11 636,36
011	Autres fournitures non stockées	-	-	(117,26)
011	Fournitures d'entretien	2 000,00	1 639,22	1 127,54
011	Fournitures de petit équipement	4 500,00	1 961,43	1 831,58
011	Habillement et vêtements de travail	500,00	285,00	500,00
011	Fournitures scolaires	15 000,00	8 035,02	9 811,45
011	Matériel roulant	8 650,00	7 186,70	1 875,23
011	Locations immobilières	1 000,00	-	1 000,00
011	Matériel roulant	750,00	1 579,64	(1 766,99)
011	Autres	-	3 133,99	(3 133,99)
011	Entretien, réparations bâtiments publics	1 200,00	-	1 200,00
011	Entretien autres biens mobiliers	-	130,76	(797,76)
011	Multirisques	505,00	506,93	(1,93)
011	Assur. obligatoire dommage-construction	5 500,00	5 502,77	(2,77)
011	Autres primes d'assurance	1 900,00	1 492,32	407,68
011	Abonnements	3 400,00	2 058,66	1 341,34
011	Ouvrages	2 500,00	2 744,47	2 587,03
011	Frais de colloques et de séminaires	500,00	-	500,00
011	Autres frais divers	1 500,00	957,70	542,30
011	Honoraires médicaux et paramédicaux	300,00	-	300,00
011	Autres honoraires, conseils	5 000,00	1 886,00	3 114,00
011	Rémunérations des transitaires	600,00	-	600,00
011	Divers	-	435,88	(803,05)
011	Annonces et insertions	600,00	-	600,00
011	Réceptions	2 500,00	1 422,13	1 003,54
011	Catalogues et imprimés	15 000,00	232,00	14 768,00
011	Divers	300,00	-	300,00
011	Transports de biens	2 000,00	1 352,16	1 566,73
011	Divers	300,00	-	300,00
011	Personnel de l'EPSCP	9 000,00	6 308,51	(2 057,51)
011	Etudiants	-	1 500,00	(5 359,41)
011	Personnalités extérieures	20 500,00	11 530,93	7 162,07
011	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 131,66	501,63
011	Frais de téléphonie	3 500,00	2 327,84	454,85
011	Frais internet	3 000,00	1 962,28	(475,68)
011	Concours divers (cotisations)	1 800,00	-	1 800,00
011	Frais de gardiennage	800,00	-	800,00
011	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	4 145,53	4 045,45
011	Formation continue du personnel de l'établissement	5 000,00	3 645,60	11 151,95
011	Autres	5 000,00	17 813,90	(4 611,61)
011	Autres impôts locaux	2 000,00	1 743,00	257,00
011	Versements à des organismes de formation	500,00	-	500,00
	<b>SOUS-TOTAL 011</b>	<b>213 830,00</b>	<b>142 907,43</b>	<b>83 336,27</b>

Chap	Lib. Nature	Voté	Réalisé	Solde
012	Autre personnel extérieur	46 000,00	30 909,00	22 644,50
012	Versement mobilité	20 000,00	17 035,02	4 463,88
012	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	4 258,75	1 116,03
012	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 220,00	17 284,71	(9 064,71)
012	Autres impôts, taxes sur rémunérations	-	1 830,94	(1 830,94)
012	Rémunération principale titulaires	356 000,00	367 036,71	(11 036,71)
012	SFT, indemnité de résidence	5 939,00	-	5 939,00
012	NBI	5 000,00	-	5 000,00
012	Autres indemnités	210 000,00	65 250,45	144 749,55
012	Rémunérations	655 000,00	509 984,88	145 015,12
012	SFT, indemnité de résidence	3 230,00	-	3 230,00
012	Primes et autres indemnités	46 130,00	-	46 130,00
012	Personnel rémunéré à la vacation	14 000,00	-	14 000,00
012	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	241 000,00	218 332,28	99 290,22
012	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	43 000,00	20 959,88	60 469,34
012	Cotisations aux caisses de retraites	123 000,00	103 954,40	19 045,60
012	Cotis. aux autres organismes sociaux	38 340,42	-	38 340,42
012	Autres	44 689,97	25 645,95	22 624,41
012	Autres charges sociales diverses	5 000,00	-	5 000,00
012	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	-	3 000,00
	<b>SOUS-TOTAL 012</b>	<b>1 872 549,39</b>	<b>1 382 482,97</b>	<b>618 125,71</b>
042	Dot. amort. immos incorporelles	93 229,13	-	93 229,13
65	Autres	3 000,00	5 605,25	(2 155,25)
65	Autres	38 738,25	377,12	39 700,56
65	Bourses	69 000,00	64 513,57	4 905,75
65	Aides	16 025,00	13 926,00	2 099,00
	<b>SOUS-TOTAL 65</b>	<b>126 763,25</b>	<b>84 421,94</b>	<b>44 550,06</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 213 142,64</b>	<b>1 609 812,34</b>	<b>746 012,04</b>

⇒ A l'instant t, les recettes et les dépenses de fonctionnement sont équilibrées. Mais le taux de réalisation des dépenses voté reste faible, car en l'absence de fonds de roulement, et compte-tenu des modalités de financement, l'Etablissement ne peut engager l'intégralité des dépenses, sauf à dégrader son délai global de paiement (fixé réglementairement à 30 jours).

⇒ Au prorata temporis, les dépenses engagées devraient être de l'ordre de 1,92 M€ au 1<sup>er</sup> novembre 2023.

#### Etat des dettes CGSS

L'échéancier de paiement des dettes de la CGSS mis en place en 2021 doit se terminer en mars 2025.

Pour l'année 2024, le montant des dettes à régler est de 125 256 euros, soit 12 échéances de 10 438 euros. Pour l'année 2025, le montant des dettes à régler est de 81 463,15 euros.

Les besoins de financement pérennes (non assurés à ce jour)

Recherche	+16 000€
Mobilité des étudiant.es	+ 10 000€
Rapprochement Ecole Doctorale	+ 5 000€
Coopération internationale	+ 10 000€
Relations avec le national	+10 000€
Insertion professionnelle	+50 000€
Augmentation du temps de travail des enseignants => phase 1 : passage à 84% pour 8 postes	+125 000€
Postes de gestionnaire administratif.ve et RH et chargé.e de communication	+75 000€

Prévision 2024 du budget de fonctionnement (hors appel à projets et restes à réaliser) au 01/11/2023

DEPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
60 - achats	68 700 €	Droits d'inscription, prestations de service	20 000 €
61 - services extérieurs	58 400 €	DAC de La Réunion	242 000 €
62 - autres services extérieurs	76 000 €	Région Réunion	1 400 000 €
63 – Impôts et taxes	37 000 €	Commune de Le Port	170 000 €
		TCO	20 000 €
64 – charges de personnel	1 678 141 €	Autres établissements publics (Ensam)	80 000 €
65 - autres charges de gestion courantes (Erasmus, AMI, ...)	50 000 €	75 - autres produits de gestion courante (Erasmus, AMI, taxe d'apprentissage)	50 000 €
68 – Dotation aux amortissements	79 075 €	78 – Reprise sur amortissements	65 316 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 047 316 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 047 316 €</b>

Prévision 2024 du budget d'investissement

DEPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
20 – Immobilisations incorporelles	20 000€	Mairie Le Port	30 000 €
21 – Immobilisations corporelles	120 000€	Région Réunion	100 000 €
		Autofinancement	10 000 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>140 000€</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>140 000€</b>

**REÇU LE**

**24 NOV. 2023**

**SOUS-PRÉFECTURE de ST-PAUL**

TS

JP